

### *L'agriculture*

L'amendement proposé par le député de Capilano donne un bon exemple des problèmes qui nous attendent. Nous tous ne songions strictement qu'aux agriculteurs. Mais le député de Capilano, et il n'a pas tort, voudrait que la même mesure s'applique aux pêcheurs. Mais, sérieusement, faut-il tenir compte également des conditionneurs d'aliments? Et de ceux qui travaillent dans les entrepôts et dans les magasins? Eux aussi ont un rôle à jouer dans la chaîne alimentaire.

**M. Huntington:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président, Je veux rappeler que, depuis des années, les conditionneurs d'aliments bénéficient d'une exemption d'impôt fédéral.

**Le président suppléant (M. Herbert):** Ce n'est pas un rappel au Règlement. La parole est au secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

**M. Fisher:** Ce n'est peut-être pas un rappel au Règlement, monsieur le Président, mais c'est une chose qui s'impose. Et je suis heureux de constater que le député est d'accord. J'essaie de démontrer que chacun tente de profiter d'une exemption fiscale. Les députés le savent bien. Ils savent bien qu'un geste généreux peut être exploité par d'autres. Par exemple, dans ma région, on rencontre beaucoup de gens qui veulent se dire agricultures afin de profiter des avantages que le régime fiscal a prévus pour les vrais agriculteurs. Ce qui nous a valu une disposition fiscale compliquée, afin de colmater les échappatoires. Je ne suis pas certain que tout le monde soit capable de présenter une meilleure solution bien que j'attende avec impatience les recommandations du comité consultatif dont le ministre des Finances (M. Lalonde) a annoncé la création dans son budget. Je peux vous assurer, monsieur le Président, que si ce comité ouvre la porte grande aux échappatoires de nombreux agriculteurs amateurs vont en profiter. De même, de nombreux amateurs voudront être considérés comme agriculteurs si nous leur montrons comment réduire le prix de l'essence. Cela, nous le savons tous. C'est normal. Le comité aura à examiner ce problème-là. Et s'il veut que ses recommandations soient prises au sérieux, il lui faudra trouver une solution acceptable à cette question.

Le deuxième problème que nous aurons à résoudre, et le très compétent député d'Ottawa-Centre (M. Evans) en a parlé, c'est la façon d'appliquer ces mesures. Allons-nous revenir au système de l'essence rouge? Dans le cas du diesel, c'est impossible.

**M. Mazankowski:** Le mécanisme est déjà en place.

**M. Fisher:** Qu'allons-nous faire dans ce cas? Comment allons-nous appliquer la loi? Comment allons-nous déterminer qui vend l'essence et qui l'achète? Tout cela est fort compliqué parce que la taxe s'applique à l'échelon le plus bas de la filière du raffinage. Elle ne s'applique pas à l'essence vendue à la pompe. Elle s'applique au premier maillon de la chaîne, aussi pour l'essence...

**M. Huntington:** Le mécanisme est en place.

**M. Fisher:**... que pour les combustibles, en fait au point de départ du pipe-line. Par conséquent, la taxe se répercutera sur toute la chaîne, y compris beaucoup de marges bénéficiaires prélevées au passage, et il faudra trouver le moyen de calculer exactement à combien elle s'élève, à l'intention des agriculteurs.

**M. Mazankowski:** Le mécanisme est en place, grâce à la taxe d'accise.

**M. Fisher:** Ce n'est pas impossible, mais ce sera un problème auquel il faudra s'attaquer. J'entends des députés lancer certaines suggestions; il y a évidemment de bonnes idées dans l'air et le comité pourra les étudier.

Troisièmement, je voudrais signaler que le coût n'est pas aussi élevé qu'on l'a dit. D'après les notes que m'a communiquées le ministère des Finances, en supposant que le carburant diesel coûte 35c. le litre, à l'exclusion de toutes les taxes routières provinciales, alors la taxe de vente fédérale représente environ 3c. sur ces 35c. Je crois comprendre que les agriculteurs peuvent se faire rembourser 1.5c. sur l'essence. On pourrait peut-être s'inspirer de ce système pour le diesel. Mais si l'on peut réclamer un remboursement de 1.5 cents le litre d'essence, cela montre bien le faible impact de cette taxe à ce niveau. Il me semble que le comité devra se poser la question suivante: s'il faut imposer cette paperasse aux agriculteurs et à l'ensemble du secteur privé et aussi à l'État, une initiative comme celle-là en vaut-elle la peine? Ce sont des questions sérieuses, et le comité a l'habitude d'en débattre.

● (1650)

Enfin, il est important de tenir compte de ce qui a été fait depuis une semaine à l'intention des agriculteurs. Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a fait une allusion trompeuse au sujet de l'impôt sur les gains en capital. Il est notoire, autant pour les agriculteurs que pour les députés, que le dernier budget aide énormément les agriculteurs par le biais du régime fiscal. Dans ce budget, nous avons prévu des mesures qui permettront aux agriculteurs de soustraire jusqu'à \$120,000 de l'impôt sur les gains en capital en plaçant cette somme dans un régime enregistré d'épargne-retraite. Ils n'échapperont pas à l'impôt éternellement, mais il est évident qu'ils peuvent en reporter le paiement pour une période considérable. Ils peuvent étaler leur revenu et payer ainsi des taux d'imposition beaucoup plus faibles.

C'est une solution beaucoup plus souple que ne l'aurait été une modification de la date du jour de l'évaluation. C'est une bien meilleure façon de procéder. A titre d'exemple, nous n'instaurons pas une série de jours d'évaluation différents. Le même jour d'évaluation continue de s'appliquer à tous, mais une mesure spéciale est prévue pour les agriculteurs. Deuxièmement, les agriculteurs qui sont constitués en société bénéficieront des nouvelles mesures de simplification de la fiscalité. Troisièmement, tous les agriculteurs bénéficieront de la plus grande souplesse que les mesures proposées par le ministre des Finances confèrent aux régimes de pension.

Ce sont là d'importantes améliorations que les agriculteurs d'un bout à l'autre du pays reconnaissent et dont ils commencent à se réjouir. Le budget de mercredi a fait beaucoup pour dissiper les inquiétudes des agriculteurs. J'espère que nous pourrons faire quelque chose encore au comité des finances au sujet de cette mesure également importante et que le député de Végréville nous fera l'honneur de sa présence au comité et nous fera bénéficier de son charme et de sa perspicacité comme il le fait toujours à la Chambre.